
[Le PIMMS arrive en gare](#)

Le premier Point d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS) installé dans une gare en Île-de-France a été inauguré fin janvier à Garges. Il accompagne les habitants en fragilité sociale, dans leurs démarches administratives et facilite l'accès aux services publics et aux droits essentiels de la vie quotidienne.

Un emplacement stratégique

Une antenne du PIMMS a ouvert dans la gare de Garges-Sarcelles, sur le RER D, après avoir tenu des permanences dans les centres sociaux de la Ville. Cet emplacement garantit une facilité d'accès aux habitants. « La gare de Garges-Sarcelles est l'endroit de la communauté d'agglomération, après Roissy, où il passe le plus de monde, confirme Didier Vaillant, 1er Vice-Président de l'agglomération

Roissy – Pays-de-France. Je suis extrêmement satisfait de pouvoir y ouvrir un lieu mutualisé de services publics. Quand on voit le nombre de partenaires qui s'engagent, c'est aussi révélateur ».

Une aide administrative gratuite

Cette association favorise l'insertion sociale, en aidant gratuitement les personnes en difficulté à accomplir des démarches administratives. Par exemple remplir un formulaire, écrire une lettre ou payer ses impôts. Jean-Sébastien Barrault, directeur du PIMMS Garges-Sarcelles explique que les « objectifs 2017 sont d'accueillir près de 1000 personnes par mois », contre près de 600 actuellement. Comme le rappelle aussi Maurice Lefèvre, Maire de Garges, beaucoup de démarches se font désormais en ligne. Le PIMMS offre un accès internet pour les réaliser. Il représente « un grand intérêt pour la Ville et l'ensemble du territoire ».

Benoît BOURRAT, Directeur général de l'Union du PIMMS

« Nous sommes ravis de voir ce PIMMS ouvrir après de nombreuses années de travail sur le quartier. Il y avait une demande très forte et une sollicitation du réseau national pour identifier un lieu le plus emblématique possible, pour toucher le maximum de personnes. Ce PIMMS a aussi été reconnu Maison de Services au Public par l'Etat, ce qui permet de compléter et mutualiser l'offre de services notamment de la CAF, la CPAM ».

[Transports](#)

Publié le 01/02/2017